

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 8 novembre 2024

11.2024-03	PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « Remise en état logement GAV au 1^{er} étage face - gendarmerie d'Aigrefeuille-sur-Maine »
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour une remise en état d'un logement à la gendarmerie d'Aigrefeuille sur Maine, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société FREMONDIERE, sise 7 rue des Noisetiers, 49270 Oree d'Anjou pour le lot « peinture » et que la société LE COPEAU, sise 17 Rue de l'Industrie, 44140 Aigrefeuille-sur-Maine pour le lot « menuiseries intérieures » disposent des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la remise en état du logement GAV en gendarmerie d'Aigrefeuille-sur-Maine, avec les entreprises suivantes :

- Lot « peinture » :
Contrat conclu avec la société FREMONDIERE, sise 7 rue des Noisetiers - 49270 Oree d'Anjou, pour un montant de 9 364,78 € H.T. soit 10 301,26 € T.T.C.
- Lot « menuiseries intérieures » :
contrat conclu avec la société LE COPEAU, sise 17 Rue de l'Industrie - 44140 Aigrefeuille-sur-Maine, pour un montant de 13 395,91 € HT soit 14 735,50 € T.T.C

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »